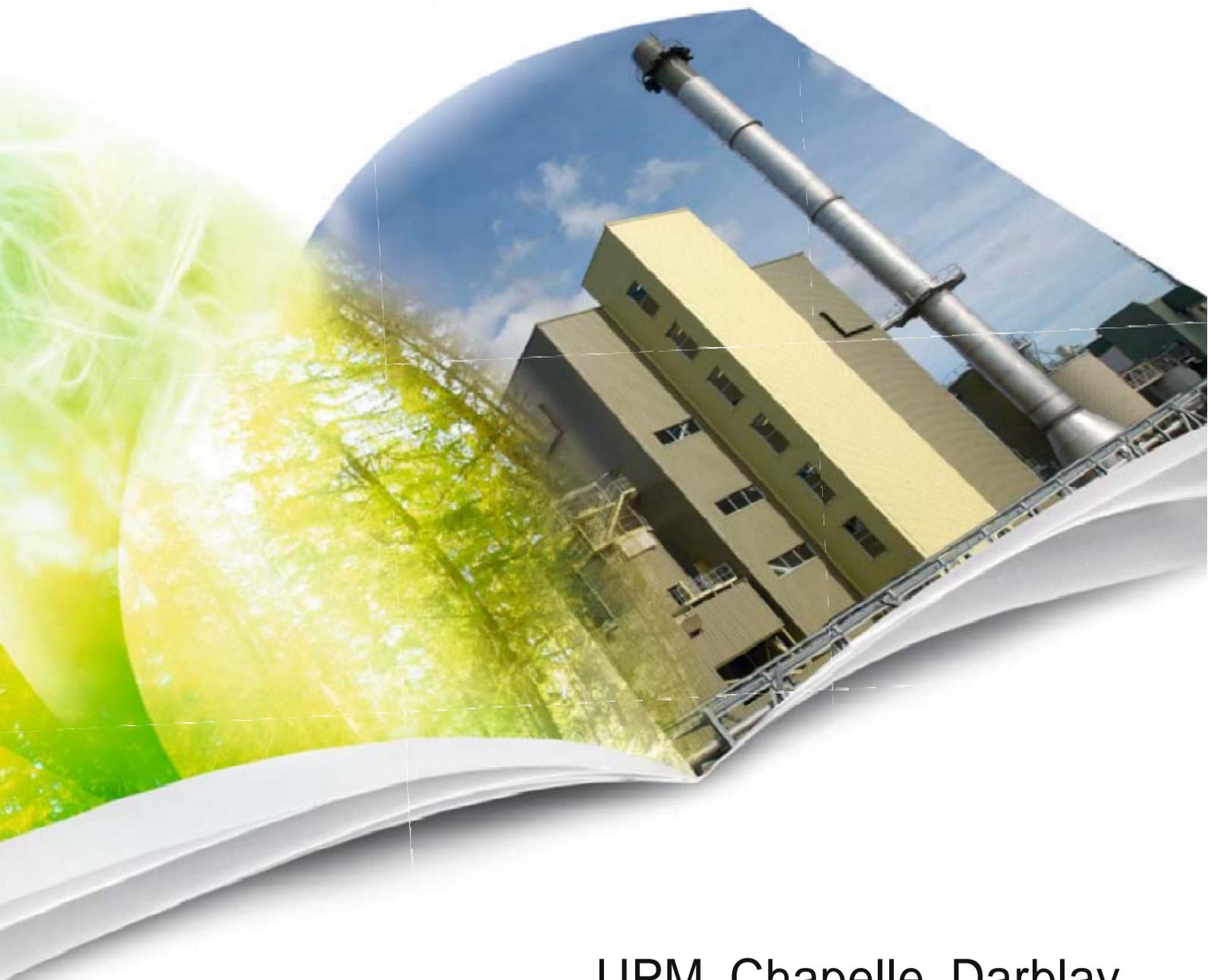


Performance Environnementale 2016



UPM Chapelle Darblay



UPM crée un avenir durable au travers du renouveau des industries bio et forestière. Le groupe couvre six domaines d'activité : UPM Biorefining, UPM Energy, UPM Rafatrac, UPM Paper Asia, UPM Paper Europe et North America et UPM Plywood. Nos produits sont fabriqués à partir de matières premières renouvelables et sont recyclables. Nous livrons nos clients dans le monde entier. Le groupe emploie environ 19 300 salariés et notre chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 10 milliards €. Les actions d'UPM sont cotées au NASDAQ OMX Helsinki. UPM – The Biofore Company – www.upm.fr

UPM Chapelle Darblay

La papeterie UPM Chapelle Darblay est située à Grand-Couronne près de Rouen, en bord de Seine, et à environ 130 km de Paris. Fondée en 1927, Chapelle Darblay fait partie du secteur d'activité Papier d'UPM - UPM Paper ENA (Europe and North America) et produit du papier journal à partir de fibres 100% recyclées. L'usine comprend une seule machine à papier depuis la fermeture définitive de la machine 3 en juin 2015, deux lignes de désencrage, une chaudière biomasse à cogénération, une station de traitement primaire des effluents ainsi qu'un centre d'affinage des papiers.

Pour la production de papier journal, l'usine recycle chaque année environ 350 000 tonnes de journaux et magazines au travers de 350 contrats avec les collectivités locales, contrats qui représentent environ 20 millions d'habitants en France. Une grande partie des papiers recyclables est approvisionnée de la région parisienne par voie fluviale. Notre proximité des grands centres urbains nous permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans la mesure du possible.

L'environnement est intégré à nos activités quotidiennes. Les objectifs sont fixés dans le cadre d'un plan annuel, en tenant compte des principaux aspects et impacts environnementaux identifiés sur la base des exigences réglementaires et des besoins de l'entreprise, dans une démarche d'amélioration continue.

| | |
|-------------------------|---|
| Capacité de production | 250 000 tonnes/an de papiers graphiques |
| Effectif | 208 |
| Produits | Papier journal standard et amélioré UPM News, UPM Brite, UPM EcoBasic H, UPM EcoPrime |
| Certificats | EMAS – Système de Management et d'Audit Environnemental ISO 14001 – Système de management environnemental ISO 9001 – Système de management de la qualité ISO 50001 – Système de management de l'énergie OHSAS 18001 – Système de management de la santé et de la sécurité au travail PEFC™ Chain of Custody – Certification de notre chaîne de contrôle de type PEFC™ FSC® Chain of Custody – Certification de notre chaîne de contrôle de type FSC® <i>Tous les certificats sont disponibles sur le site internet d'UPM www.upm.com/responsibility.</i> |
| Labels environnementaux | EU Ecolabel |
| Agrément | Agence de l'Eau Seine-Normandie |



La performance environnementale 2016 d'UPM Chapelle Darblay est un supplément à la déclaration environnementale EMAS des usines de pâte et de papier du groupe UPM (disponible sur www.upm.com). La déclaration de Chapelle Darblay fournit données et tendances de l'année 2016 sur la performance environnementale de l'usine. Les suppléments des usines et la déclaration environnementale du groupe UPM, qui sont mis à jour chaque année, composent la déclaration EMAS commune d'UPM Corporation. La prochaine déclaration environnementale du groupe, ainsi que ce supplément usine, seront publiés en 2018.



Pour les produits FSC : www.fsc.org



Pour les produits PEFC : www.pefc.org



Environnement : année 2016

Ce rapport fournit des informations sur la performance environnementale de l'usine et couvre les impacts les plus significatifs : émissions dans l'air et l'eau, gestion des déchets et des matières premières.

UPM Chapelle Darblay exploite ses installations dans le cadre d'une autorisation délivrée par le Ministère français de l'environnement. Cette autorisation donne le détail des limites à respecter quant aux émissions dans l'air et dans l'eau. L'ensemble de notre personnel oeuvre au respect de ces limites. Des actions, décrites ci-dessous, ont été mises en place pour améliorer notre performance environnementale.

Eau

Les plus grandes difficultés rencontrées dans le processus des effluents concernent la gestion des arrêts et redémarrage des installations. La nouvelle procédure en place améliore significativement la gestion des effluents, et par conséquent les paramètres d'émissions dans l'eau.

Air

Grâce à la bonne efficacité de notre chaudière biomasse, nous utilisons de moins en moins de combustibles fossiles, ce qui permet de réduire nos émissions de CO₂.

Autorités environnementales locales

UPM Chapelle Darblay travaille en collaboration avec les autorités locales en matière d'environnement. Des échanges réguliers se sont mis en place sur le fonctionnement de nos installations permettant ainsi d'instaurer un climat de confiance. UPM Chapelle Darblay est soumis à l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2011 (site classé et soumis à autorisation d'exploiter).

En conformité avec la nouvelle directive sur les émissions industrielles, nous travaillons sur nos nouvelles valeurs limites.

Extrait de l'engagement d'UPM Chapelle Darblay

Notre usine s'inscrit dans la vision et les valeurs du groupe UPM et s'engage à devenir précurseur en matière de sécurité, d'environnement et de maîtrise de l'énergie. En particulier, en termes d'environnement et d'énergie, notre engagement consiste à :

- réduire les impacts environnementaux et la pollution
- réduire notre consommation énergétique et encourager l'achat de produits et de services économes en énergie
- surveiller les indicateurs de performance
- coopérer avec les autres sites de production d'UPM pour connaître et appliquer les meilleures pratiques
- encourager l'innovation pour améliorer la compétitivité de l'usine
- respecter la législation et les exigences des parties prenantes



Jean Kubiak, Directeur Général
et Céline Pierre, Responsable des Systèmes de Management
et Coordinatrice Santé, Sécurité, Environnement.

Air

Nos émissions atmosphériques (poussières, CO₂ fossile, NO_x, SO₂, HCl, HF et COT) provenant de la chaudière biomasse sont contrôlées en continu à l'aide d'analyseurs automatiques. Pour valider ces contrôles et vérifier la conformité de nos rejets par rapport aux seuils réglementaires, un organisme extérieur accrédité effectue une à quatre fois par an des analyses complètes des fumées. La faible utilisation de nos chaudières à gaz et de notre turbine à gaz nous permet de limiter au maximum les émissions de gaz à effet de serre.

Les valeurs limites imposées par notre permis sont :

- Poussière : 10 mg/m³
- Dioxyde de soufre : 50 mg/m³
- NO_x : 200 mg/m³



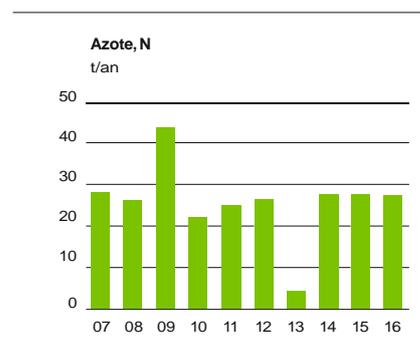
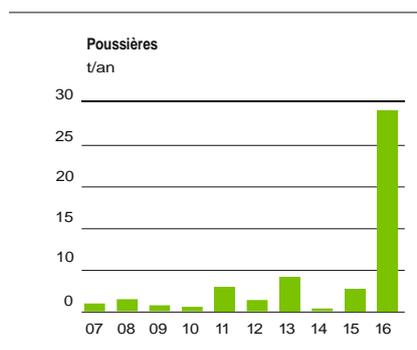
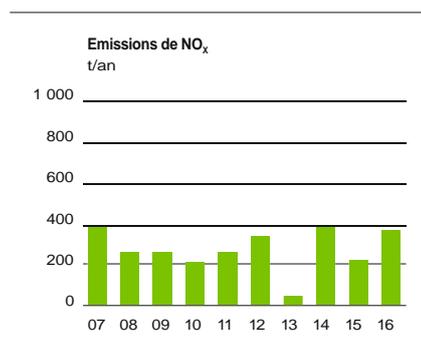
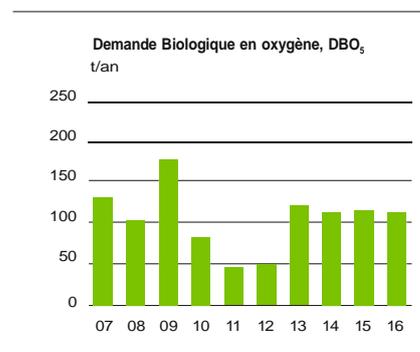
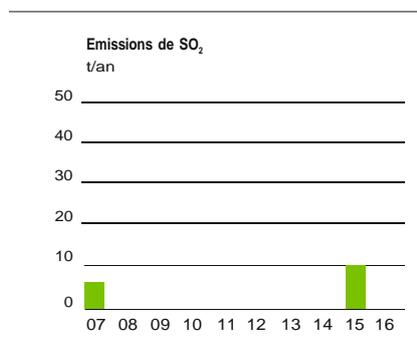
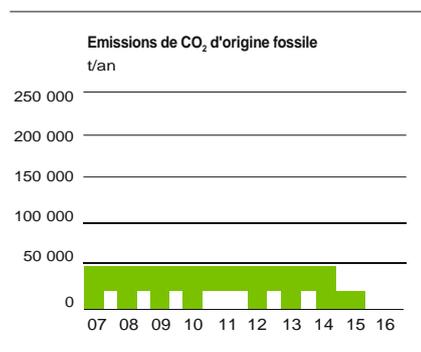
La chaudière biomasse produit de l'électricité verte en maîtrisant ses émissions dans l'air, grâce à l'utilisation des biocombustibles qui alimentent la chaudière, ainsi que par l'épuration des fumées.

Eau

L'eau utile à notre usine provient de la Seine. Une fois prélevée, cette eau est filtrée, puis pour une partie, finement épurée dans une station équipée d'un décanteur pulsateur et de filtres à sable.

Après la mise en suspension de notre matière première recyclable, cette eau dite « Eau de process » sert uniquement de vecteur aux fibres de papier. Elle transporte les fibres vers les ateliers de désencrage pour la préparation de la pâte puis vers les machines à papier où elle est graduellement retirée par égouttage, pressage et séchage. La plus grande partie de cette « Eau de process » est alors recyclée. La plus faible proportion appelée « Effluents » est dirigée vers la station de traitement et d'épuration de l'usine avant son retour en Seine.

Le recyclage de l'eau de process est un enjeu important pour UPM et pour Chapelle Darblay en particulier.



Déchets

En raison de la fermeture de la PM3, la production de papier a chuté de -31 % en 2016 par rapport à 2014 tandis que les volumes envoyés vers la station d'épuration ne diminuaient que de -27 %.

L'objectif de 2017 portera sur le maintien de la qualité épuratoire de la station d'épuration tout en réduisant les volumes d'effluents des lignes de production vers la station d'épuration.

Les valeurs limites imposées par notre permis sont :

- DBO5 : 1 220 kg/jour
- DCO : 12 250 kg/jour
- MES : 980 kg/jour
- Azote : 200 kg/jour
- Phosphore : 25 kg/jour
- AOX : 7,5 kg/jour
- Volume d'effluents : 25 m3/t

Notre politique consiste à réduire au maximum les déchets à la source, à les trier, les réutiliser, les recycler ou les valoriser. Les déchets, répartis en familles, sont triés sur le site et suivent des filières agréées de traitement ou de valorisation dans le but de renforcer la qualité du tri à la source. Nous nous efforçons de trouver le plus de solutions de valorisation possible pour nos déchets.

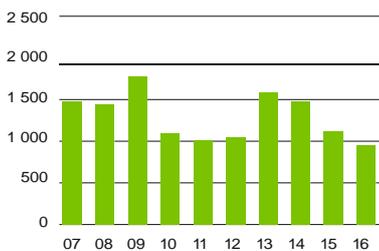
Les déchets issus du processus de désencrage et de la station d'épuration, sont mélangés et brûlés avec de la biomasse achetée à l'extérieur dans notre chaudière biomasse. Les cendres issues de la combustion sont homologuées REACH.

Les déchets dangereux sont gérés par BSDD (Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux), puis envoyés vers les filières adaptées. Chaque déchet quittant le site est tracé suivant le registre déchets.

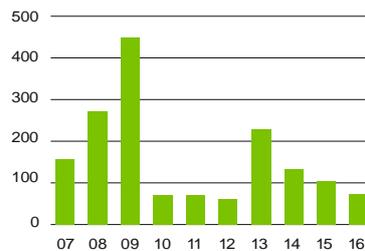
Notre taux de recyclage a légèrement baissé (96% en 2016). Une partie des déchets envoyés en enfouissement sont des déchets banals. L'autre partie



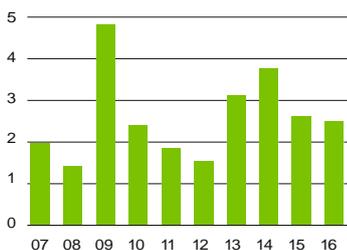
Demande Chimique en Oxygène, DCO
t/an



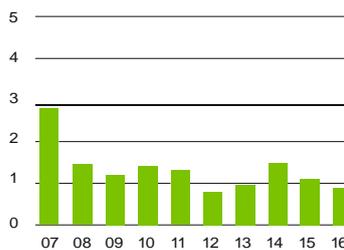
Matières En Suspension, MES
t/an



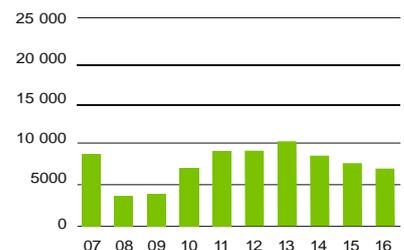
Phosphore, P
t/an



AOX, Halogène Organique Absorbable t/an



Évacuation DIB vers CET2
BD t/an





Paramètres environnementaux 2016

Les chiffres relatifs à la production, aux matières premières, ainsi qu'à la consommation d'énergie, sont publiés conformément à la partie globale de la déclaration environnementale du groupe UPM.

| | | |
|--------------------------|---|--|
| Capacité de production | Papier | 250 000 t |
| Matières premières | Matière Papiers Recyclables Produits chimiques | Pour plus d'informations, consulter la déclaration environnementale du groupe UPM |
| Energie | Combustibles fossiles Biocombustibles | 23 % 94 % Pour plus d'informations, consulter la déclaration environnementale du groupe UPM |
| Emissions atmosphériques | CO ₂ d'origine fossile Oxydes d'azote, NO _x Dioxyde de soufre, SO ₂ Poussières | 17 607 t 359 t 2 t 29 t |
| Consommation d'eau | Eau de Seine Eau de ville Eaux souterraines | 15 262 363 m ³ 16 603 m ³ 0 m ³ |
| Effluents | Eau de refroidissement Effluents traités Demande biologique en oxygène, DBO Demande chimique en oxygène, DCO Matières en suspension, MeS Nitrogen, N Phosphore, P Halogène organique absorbable, AOX | 13 168 506 m ³ 4 152 800 m ³ 111 t 949,6 t 66,4 t 27 t 2,5 t 0,9 t |
| Déchets* | Déchets totaux (hors déchets spéciaux) dont : – Cendres – Boues – Bois et palettes – Déchets de désencrage (non fibreux) – Mâchefer – Autres Taux de recyclage Déchets spéciaux | 48 162 t 40 586 t 54 t 171 t 0 t 6 928 t 423 t 95,4% 93 t |
| Superficie du site | | 33 ha |
| Biodiversité | Surface bâtie | 306 500 m ² sur 330 000 m ² (superficie totale du site). Pour plus d'informations, consulter la déclaration environnementale du groupe UPM |



Pour produire de l'électricité verte, la chaudière biomasse est alimentée par des boues papetières produites par l'usine, du bois de recyclage et des plaquettes forestières.

*hors humidité (tonnes sèches)

Performance par rapport aux objectifs de 2016

| OBJECTIF | REALISATION | COMMENTAIRES |
|--|-------------|--|
| Ecarts Clean Run de catégorie 3 au nombre de 2 ou moins pour l'année | Non | Une nouvelle procédure de gestion des arrêts et redémarrages des installations a été mise en place en décembre 2016. |
| Aucun écart Clean Run de catégorie 4 | Oui | |
| Respect total des limites de l'autorisation d'exploiter | Non | Les trois écarts de catégorie 3 en 2016 concernent le dépassement des valeurs limites des paramètres d'effluent. |
| Réduction du volume des eaux de process | Non | Cette action a été repoussée. Un travail sera démarré en conformité avec les objectifs UPM à 2030. |

Objectifs environnementaux 2017

- Aucun écart Clean Run de catégorie 3
- Aucun écart Clean Run de catégorie 4
- Respect total des limites de l'autorisation d'exploiter
- Réduction du volume des eaux de process



Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

M. Bruno Jacquet, vérificateur environnemental EMAS, ECOCERT, portant le numéro d'agrément COFRAC n°4-0011 rév.18 - FR-V-0010, accrédité ou certifié pour les codes NACE 17, déclare avoir vérifié si le site ou l'organisation dans son ensemble, figurant dans la déclaration environnementale de UPM Chapelle Darblay (France - 76530 Grand Couronné), (n° d'agrément FI-000058), respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). La portée d'accréditation est disponible sur www.confrac.fr

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions, du règlement (CE) n° 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,

- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Paris (France), le 24 mai 2017

Bruno Jacquet
Vérificateur ECOCERT Environnement

MORE WITH BIOFORE

UPM mène l'intégration des industries bio et forestière vers un avenir durable basé sur l'innovation, la responsabilité et une utilisation efficace des ressources. www.upm.fr



www.upm.com

UPM France SAS

Établissement Chapelle Darblay

CD3 – BP 1

76530 Grand-Couronne – France

Tél. +33 (0)2 35 18 40 00

Fax +33 (0)2 35 18 40 40

Contact :

Céline Pierre

Responsable des Systèmes de

Management et Coordinatrice Santé,
Sécurité, Environnement

Tél. +33 (0)2 35 18 41 39

Email : celine.pierre@upm.com